

Cour d'Appel de Mons

Rue des Droits de l'Homme, 1 - 7000 Mons
Point GPS : 50.456772, 3.958075
Téléphone : +32 65 37 90 11

Elle est compétente pour le territoire de la Province de Hainaut (arrondissements judiciaires de Charleroi, Mons et Tournai).

La Cour d'appel est, de manière générale, la juridiction du second degré examinant les affaires précédemment soumises à un Tribunal de première instance ou à un Tribunal de Commerce lorsque la décision rendue par cette juridiction ne satisfait pas une ou plusieurs parties au procès.

Les matières relevant du droit social et jugées en première instance par le Tribunal du Travail sont déferées en degré d'appel à une autre juridiction, la Cour du travail.

La Cour d'appel connaît donc des appels des jugements rendus par le Tribunal de 1ère Instance en matière civile, pénale et jeunesse et par les Tribunaux de commerce.

Plus d'informations sur l'organisation de la justice en Belgique sur le site du [Service public fédéral Justice](#).